

**SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU
28 OCTOBRE 2015**

PRÉSENTS:

M. D. BACQUELAINE, *Bourgmestre Empêché-Président du Conseil communal,*

M. L. BURTON, *Echevin délégué aux fonctions de Bourgmestre;*

MM. Ph. LABALUE, Mmes A. THANS, F. HERRY, S. ELSSEN, M. A. JEUNEHOMME, *Echevins;*

M. D. GRISARD de la ROCHETTE, *Président du Conseil de l'Action Sociale;*

Mmes M. HAESBROECK-BOULU, M.-P. LHOEST-GAUTHIER, MM. B. LHOEST, ~~D. VERLAINE~~, A. NOEL, Mmes C. ROLAND-van den BERG, M. E. JANSSENS, Mme C. GUYOT, A.-S. BOFFÉ, MM J.-M. WIDAR, B. LALOUX, L. THELEN, Mmes N. JAVAUX, V. BRAVIN, D. VANHEESBEKE-LENAERTS, M. A. NICOLET, Mme M.-L. CHAPELLE-LESPIRE, MM A. OLBRECHTS, B. FOURNY, J. QUOILIN, *Conseillers communaux;*

M. R. GILLET, *Directeur général.*

Monsieur le Président ouvre la séance à 20:40 en excusant l'absence des conseillers D. VERLAINE et N. JAVAUX.

SÉANCE PUBLIQUE

1. Correspondance et notifications – communication des décisions de l'autorité de Tutelle

Le conseil prend acte de:

Fédération Wallonie-Bruxelles – 09/10/2015 – subside dans le cadre du programme Commune Olympique 2015

Comité des AC de CHAUDFONTAINE – 12/10/2015 – remerciement pour subsides octroyés

2. Ordonnances de police relatives au règlement complémentaire sur la police de la circulation routière

- a) mise en sens unique de circulation d'un tronçon de la rue des Economes à VAUX-SOUS-CHEVREMONT

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

- b) création d'un emplacement de stationnement réservé aux véhicules utilisés par les personnes handicapées rue de la Mutualité

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

- c) aménagement d'une zone 30 rue Floribert et rue Th. Renville à NINANE

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

- d) aménagement d'une zone 30 rue A. Delvigne à EMBOURG

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

3. Modification budgétaire n°2 du CPAS - services ordinaire et extraordinaire.

Monsieur le Conseiller Benoît LALOUX remarque qu'il y a une augmentation du nombre des Articles 60.

Monsieur le Président du CPAS répond qu'ils sont passés de 25 à 52 et que pour les Articles 60, les subsides sont de 60%.

Le Conseil, par vingt-trois voix pour et deux abstentions ((MR+PS+ECOLO / CDH)

(voir délibération n° < >, pages < > et < >).

4. **Modification budgétaire n°2 – services ordinaires et extraordinaire.**

Monsieur Alain JEUNEHOMME, Echevin des Finances, du Budget et du Commerce présente le point et précise qu'il s'agit d'ajuster les crédits en fonction des économies, des dépenses et des recettes obtenues.

Il ajoute que nous avons créé un certain nombre de provisions en prévision de certaines recettes constatées qui pourraient ne pas intervenir en raison de litige en cours.

Cela donne un boni de 33 000,00€

A l'extraordinaire, nous avons supprimé l'article qui concerne le renouvellement du réseau de caméras de surveillance. Nous avons retiré la salle polyvalente de VAUX-SOUS-CHEVREMONT car le marché ne pourra être attribué d'ici la fin de l'année.

Pour ce qui concerne l'acquisition du quadrilatère de la Rochette, comme nous attendions toujours les subsides pour la parc, cette acquisition se fera entièrement sur fonds propres.

Il y a une évolution, car une partie du parc est affectée au futur terrain de rugby.

La modification budgétaire n°2 permet d'absorber cette dépense.

Monsieur le Conseiller Benoît LALOUX estime qu'il y a une diminution des frais de personnel, ce qui doit être dû à la non-indexation des salaires et qu'il y a une augmentation de la prime accident du travail, ce qui doit être dû à une mauvaise statistique.

Monsieur Alain JEUNEHOMME, Echevin des Finances, du Budget et du Commerce répond que pour l'index, nous avons été obligés de prévoir 120 000,00€ mais que des recrutements ont pris du retard et d'autres ont été reportés. C'est la tutelle qui exigeait l'inscription au budget du montant des salaires avec index alors qu'elle savait que l'index ne jouerait pas.

Monsieur le Conseiller Benoît LALOUX demande encore où nous en sommes avec les gardiens de la paix.

Monsieur le Bourgmestre ff répond que nous n'avons pas pu les engager, car la formation n'est pas encore organisée.

Nous en avons pourtant réellement besoin.

Le Conseil, par dix-sept voix pour, cinq voix contre et trois abstentions (MR/PS/CDH+ECOLO)

(voir délibération n° < >, pages < > et < >).

5. **Prorogation jusqu'au 31/12/2016 du règlement relatif à la taxe sur la collecte et le traitement des déchets ménager et assimilés.**

Monsieur Alain JEUNEHOMME, Echevin des Finances, du Budget et du Commerce présente le point. La taxe fixe concerne 80 à 90 ménages. En réalité, ce que l'on aurait dû payer si on tenait compte de l'indexation de ces 5 dernières années, est supérieur à ce qui est prévu.

Ces augmentations sont nécessaires à cause de certaines augmentations d'INTRADEL.

Nous vous proposons en séance de compléter l'article 5 du règlement et de prévoir un système de solidarité entre les époux, de manière à éviter certaines difficultés auxquelles nous avons été confrontés par le passé.

Le texte proposé est "Solidairement, entre les membres du ménage, pendant la période de taxation".

Monsieur le Conseiller Lionel THELEN estime que pour ce qui concerne les déchets organiques, 70 kg avant d'être taxé, ce n'est pas suffisant.

Monsieur Alain JEUNEHOMME, Echevin des Finances, du Budget et du Commerce répond qu'il estime qu'il y a un transfert de kilos du conteneur gris vers le conteneur vert. Il rappelle le coût pour le gris est de 0,20€ tandis que pour le vert, c'est 0,10€. De toute façon, on payera moins cher qu'avant. Par contre, pour ce qui concerne le type de conteneur, on peut mieux le gérer quand il est volumineux et le marché actuel expire dans un an.

Monsieur le Conseiller Lionel THELEN estime que pour le bien commun, il faut encourager les citoyens à effectuer ce tri et il faut les y inciter pour des raisons financières.

Monsieur Alain JEUNEHOMME, Echevin des Finances, du Budget et du Commerce répond que la gratuité pour les déchets, c'est la porte ouverte à n'importe quoi et que tout service a un coût

Monsieur le Bourgmestre ff ajoute que lorsque l'on a un jardin, il est possible d'associer ce système avec un compost.

Monsieur le Conseiller Bernard FOURNY estime que le forfait INTRADEL est assez inadapté pour les ménages les plus importants et que 3 levées par an, c'est impossible. Ce qui revient à inciter à la fraude.

Lorsqu'il y a 2,3 ou 4 personnes dans le ménage, la consommation change.

Monsieur Alain JEUNEHOMME, Echevin des Finances, du Budget et du Commerce répond qu'une réunion est prévue prochainement avec INTRADEL mais qu'à ce stade, les résultats semblent assez bons, même pour les communes où ce système existe depuis un certain temps. Lorsque nous aurons une année complète d'utilisation, nous verrons quels aménagements sont possibles.

Le Conseil, par vingt-quatre voix pour, une voix contre (MR+PS+CDH/ECOLO)

(voir délibération n° < >, pages < > et < >).

6. Fabriques d'Eglise - approbation de la Modification Budgétaire 1/2015 de

a) **Saint-François Xavier de CHAUDFONTAINE**

Le Conseil, par vingt voix pour et cinq abstentions (MR+CDH+ECOLO/PS)

(voir délibération n° < >, pages < > et < >).

b) **Notre-Dame de VAUX-SOUS-CHEVREMONT**

Le Conseil, par vingt voix pour et cinq abstentions (MR+CDH+ECOLO/PS)

(voir délibération n° < >, pages < > et < >).

c) **Immaculée Conception de NINANE**

Le Conseil, par vingt voix pour et cinq abstentions (MR+CDH+ECOLO/PS)

(voir délibération n° < >, pages < > et < >).

7. Collaboration avec le CRIPEL pour l'accueil des primo arrivants.

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° <.....>, pages <.....> et <.....>).

8. Emprise à réaliser rue du Trixhe Barré à BEAUFAYS.

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° <.....>, pages <.....> et <.....>).

9. Convention de collaboration relative à la création d'un musée d'art du 20^e siècle à destination des familles.

Monsieur le Bourgmestre ff présente le point et estime qu'il s'agit d'une bonne nouvelle. Une convention d'une durée de 15 ans permettra la présentation d'oeuvres d'artistes majeurs du 20^e siècle.

Cela fait un certain temps que nous menons une réflexion sur le parcours de l'eau à Source O Rama qui nécessite un lifting.

Nous pensons que pour relancer l'attractivité de Source O Rama, il faut recentrer cette activité sur un espace plus court pour la redynamiser. Le parcours actuel est trop long.

Monsieur Jean-Claude HUBERT, historien de l'art, a l'usufruit de 1 500 heures des grands maîtres du 20^e siècle. Il s'agit d'oeuvres originales authentifiées par la famille des artistes.

Le but est de consacrer 470 m² d'exposition à destination des enfants et des adolescents et ce, dans un but pédagogique.

Cette démarche s'inscrit dans notre volonté de rendre plus attractif notre pôle touristique de CHAUDFONTAINE-SOURCES.

Investir 900 000,00€ dans l'aménagement de l'esplanade, cela participe de la même démarche.

Les commerçants qui sont en souffrance pour le moment, suite aux travaux en cours, doivent savoir que CHAUDFONTAINE-SOURCES va devenir plus attractif. Il faut regarder en arrière, voir d'où nous venons, et comprendre que cette démarche est longue, coûteuse et demande de la patience.

Monsieur le Conseiller Lionel THELEN estime que pour les touristes du CHATEAU DES THERMES, cela sera excellent. Il s'interroge toutefois sur les travaux de sécurité que nous devons réaliser à Source O Rama.

Monsieur le Bourgmestre ff répond que Monsieur HUBERT assurera les tableaux selon la formule dénommée "Clous à Clous". Nous devons bien entendu sécuriser Source O Rama et assurément cela générera des frais.

Nous avons déjà prévu 120 000,00€ d'investissement communal pour réaliser des percements de murs pour modifier l'espace et raccourcir le parcours de l'eau ainsi que pour l'éclairage.

Il y a 72 000,00€ de montant subsidiable.

Monsieur le Conseiller Bernard FOURNY relève que l'engagement porte sur une période de 15 ans et il s'interroge sur l'investissement en personnel. Il ajoute qu'il faudra être attentif à ce coût.

Monsieur le Bourgmestre ff répond que 15 années, c'est le nombre minimum pour obtenir la reconnaissance en tant que musée.

Pour ce qui concerne le personnel requis, nous pouvons déjà estimer que cette exposition ne nécessitera pas un gardien par salle, comme dans les grands musées parisiens.

Monsieur le Conseiller Lionel THELEN demande si tout cela ne doit pas être accompagné d'infrastructure multimédia.

Monsieur le Bourgmestre ff répond qu'en début d'exposition, il y aura un petit théâtre dénommée le " théâtre" dont le but sera de plonger le visiteur dans le 20e siècle.

Pour ce qui concerne la dénomination de ce nouveau musée, nous avons pensé à "Musée des Arts dédié aux Enfants". Monsieur le Conseiller Axel NOEL demande si les œuvres non exposées seront entreposées à Source O Rama.

Monsieur le Bourgmestre ff répond par la négative

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

10. Réaménagement du parc de l'hôtel communal à EMBOURG - mission d'étude.

Le Conseil retire ce point de l'ordre du jour.

11. Abattage et élagage d'arbres et rognage de souches - approbation des conditions et du mode de passation du marché.

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

12. Remplacement de la messagerie vocale de la téléphonie IP - approbation des conditions et du mode de passation.

Monsieur le Bourgmestre ff précise que pour les agents qui ont une adresse mail pour la commune de CHAUDFONTAINE, la dénomination sera "Prénom.Nom@chaudfontaine.be". Il sera donc plus facile de joindre ces agents.

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

13. Remplacement du Firewall - approbation des conditions et du mode de passation.

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

14. Remplacement ou remise en route de la sonde réseau SecurActive - approbation des conditions et du mode de passation.

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

15. Fourniture de 2 désherbeurs thermiques manuels dans le cadre de la convention d'adhésion à la centrale des marchés de la Province de LIEGE - approbation des conditions et du mode de passation.

Monsieur le Conseiller Bernard FOURNY demande pourquoi on présente 2 dossiers différents, soit le point 15 et le point 16.

Madame Sabine ELSEN, Echevin des Travaux publics, de la Propreté et des Plantations répond que bien qu'il s'agisse de 2 types de désherbeur différents, on aura pu les grouper ensemble.

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

16. Fourniture d'un désherbeur thermique (machine à pousser) - approbation des conditions et du mode de passation.

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

17. Piscine thermale de CHAUDFONTAINE - travaux de ferronnerie sur la partie mobile - approbation des conditions et du mode de passation.

Monsieur le Conseiller Bernard FOURNY fait remarquer que le soir, il y a un problème de sécurité dû à l'absence d'éclairage sur le petit chemin qui mène à la piscine.

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

18. Acquisition d'un véhicule type pick-up pour l'Echevinat des travaux dans le cadre de la centrale d'achat du SPW - approbation des conditions et du mode de passation.

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

19. Aménagement d'un parc autour de la Maison communale de VAUX-SOUS-CHÈVREMONT - approbation de la convention entre la Commune et RESA pour le déplacement d'un poteau et de câbles.

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

20. **Cimetière d'EMBOURG 2 - création d'un ossuaire - approbation des conditions et du mode de passation du marché.**

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

21. **Cimetière de CHAUDFONTAINE 2 - remise en état de la clôture périphérique - approbation des conditions et du mode de passation du marché.**

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

22. **Aménagement de trottoirs rue Marcel Thiry (logis sociaux) à VAUX-SOUS-CHEVREMENT - approbation des conditions et du mode de passation du marché.**

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

23. **Aménagements de sécurité avenue François Bovesse à MEHAGNE - approbation des conditions et du mode de passation du marché.**

Monsieur le Conseiller Bernard FOURNY estime que le montant de ces travaux est quand même élevé.

Madame Sabine ELSSEN, Echevin des Travaux publics, de la Propreté et des Plantations précise que le trottoir sera réalisé en klinkers, que le stationnement prévu pour un bus est un emplacement prévu pour le bus scolaire qui peut déposer les enfants à l'école Jean XXIII, voire à l'école Marcel Thiry en passant par le chemin.

Elle précise que ces travaux ont encore pour objet de sécuriser l'accès à la voie de Liège.

Monsieur le Conseiller Jacques QUOILIN se demande si ces mesures ne font pas concurrence au point suivant.

Madame Sabine ELSSEN, Echevin des Travaux publics, de la Propreté et des Plantations répond que ces travaux ont lieu en des endroits distincts de la voie de Liège.

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

24. **Mission d'études pour la réfection et l'aménagement de la rue Voie de Liège et de l'avenue Albert 1^{er} à EMBOURG - approbation des conditions et du mode de passation du marché.**

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

25. **Chemisage d'une canalisation route de Beaufays à NINANE - prise d'acte de la décision du conseil d'administration de l'AIDE approuvant les conditions et le mode de passation du marché.**

Le Conseil prend acte dudit point (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

26. Travaux de signalisation horizontale pour l'année 2015 (phase 2) - approbation du projet et du mode de passation de marché.

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

27. Approbation du procès-verbal de la séance du 30/09/2015.

Le Conseil, à l'unanimité approuve le procès-verbal de la séance du 30/09/2015 moyennant une correction page 2.

POINT DEPOSE EN URGENCE

28. Charte contre le dumping social dans les marchés publics

Ce point est déposé en urgence par Monsieur le Conseiller Bernard FOURNY.

Monsieur le Conseiller Bernard FOURNY présente le point et expose que de nombreuses communes voisines se sont associées pour éviter la concurrence déloyale à nos entreprises locales.

D'autre part, cette charte est reconnue par l'Union des Villes et Communes de Wallonie.

Il ajoute qu'il faut veiller à ce que les différentes entreprises se trouvent dans des conditions équivalentes pour que notre système social soit soutenable.

Monsieur le Conseiller Jean-Michel WIDAR trouve cela très bien mais demande comment nous pourrions écarter ceux qui ne respectent pas ces conditions.

Monsieur le Conseiller Bernard FOURNY répond que c'est essentiellement une menace que l'on fait peser.

Monsieur le Conseiller Benoît LALOUX émet une petite réserve quant au respect de la législation sur les marchés publics.

Monsieur le Conseiller Lionel THELEN estime qu'un peu plus d'éthique dans les marchés publics ne peut pas faire de tort et il évoque ce qui a été découvert récemment par les inspecteurs des lois sociales sur les chantiers de la construction du centre hospitalier chrétien.

Le Conseil, à l'unanimité sur l'urgence et sur le dossier

(voir délibération n° < >, pages < > et < >)..

A 21:30, Monsieur le Bourgmestre lève la séance publique et aborde immédiatement l'ordre du jour de la séance huis clos.

H U I S C L O S

1. Mise en disponibilité d'un agent communal pour cause de maladie.

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

2. Réserve de recrutement au grade d'ouvrier qualifié mécanicien automobile – prolongation.

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

3. Réserve de recrutement au grade d'employé d'administration D4 – prorogation.

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

4. Réserve de recrutement au grade de manoeuvre pour travaux lourds – prorogation.

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

5. Autorisation d'ester en justice.

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

6. Enseignement communal

a) **congé exceptionnel pour cas de force majeure d'une directrice d'école sans classe (confirmation)**

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

b) **interruption complète de la carrière professionnelle d'une institutrice primaire définitive (prise d'acte)**

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

c) **interruption partielle de carrière professionnelle dans le cadre d'une assistance médicale d'une institutrice primaire définitive (prise d'acte)**

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

d) **congé pour prestations réduites à des fins thérapeutiques d'une institutrice primaire définitive (confirmation)**

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

- e) **congé pour exercer à temps partiel une autre fonction dans l'enseignement autre qu'universitaire d'un maître spécial de morale laïque définitif et d'un maître spécial d'éducation physique définitif (confirmation)**

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

- f) **mise en disponibilité partielle par défaut d'emploi d'un maître spécial de morale laïque définitif, d'un maître spécial de psychomotricité, d'un maître spécial de seconde langue définitif, d'un maître spécial de religion islamique définitif, d'un maître spécial de religion protestante définitif**

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

- g) **mise en disponibilité partielle par défaut d'emploi et réaffectation temporaire, d'une institutrice maternelle définitive, d'un maître spécial de psychomotricité définitif, d'un maître spécial de religion catholique définitif**

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

- h) **reconduction de réaffectation d'un maître spécial de religion catholique à temps partiel**

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

- i) **fin de la mise en disponibilité par défaut d'emploi et réaffectation d'un maître spécial de religion israélite définitif**

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

- j) **interruption partielle de carrière professionnelle dans le cadre d'un congé parental d'un maître spécial d'éducation physique et de psychomotricité**

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

- k) **congé pour prestations réduites justifié par des raisons de convenances personnelles d'un maître spécial de religion catholique**

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

- l) **désignation temporaire d'un directeur d'école sans classe et d'une directrice d'école sans classe à temps plein (ratification)**

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

- m) **désignation temporaire de sept institutrices primaires à temps plein (ratification)**

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

- n) **désignation temporaire de vingt institutrices primaires à temps partiel (ratification)**

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

o) désignation temporaire de quinze institutrices maternelles à temps partiel (ratification)

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

p) désignation temporaire d'un maître spécial de morale laïque à temps partiel (ratification)

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

q) désignation temporaire sur fonds propres de quatre maîtres spéciaux de seconde langue à temps partiel (ratification)

Le Conseil, par vingt-trois voix pour et deux abstentions (MR+PS+ECOLO/CDH)

(voir délibération n° < >, pages < > et < >).

r) désignation temporaire de quatre maîtres spéciaux d'éducation physique à temps partiel (ratification)

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

s) désignation temporaire sur fonds propres d'un maître spécial de psychomotricité à temps partiel (ratification)

Le Conseil, par vingt-trois voix pour et deux abstentions (MR+PS+ECOLO/CDH)

(voir délibération n° < >, pages < > et < >).

t) désignation temporaire sur fonds propres de trois maîtres spéciaux d'éducation physique et de psychomotricité (ratification)

Le Conseil, par vingt-trois voix pour et deux abstentions (MR+PS+ECOLO/CDH)

(voir délibération n° < >, pages < > et < >).

- u) **désignation temporaire sur fonds propres de deux maîtres spéciaux d'éducation physique – modification d'horaire (ratification)**

Le Conseil, par vingt-trois voix pour et deux abstentions (MR+PS+ECOLO/CDH)

(voir délibération n° <.....>, pages<.....> et <.....>).

A 21:45, Monsieur le Président lève la séance.

PAR LE COLLEGE:

Le Directeur général,

L'Echevin délégué aux fonctions de Bourgmestre,

Richard GILLET.

Laurent BURTON.